

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2398)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 27

AMENDEMENT

présenté par

M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Cette expérimentation inclut aussi des établissements scolaires situés au sein de cités éducatives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que l'expérimentation inclura aussi des établissements scolaires situés au sein de cités éducatives.